

Solutions

HIVER 2009

DES IDÉES ET DES STRATÉGIES POUR VOTRE RÉUSSITE FINANCIÈRE



Investir en tout confort

Grâce aux Portefeuilles confortables TD, vous avez la tranquillité d'esprit de savoir qu'un expert en placement veille sur vos intérêts

Gérer soi-même son portefeuille de placements n'a rien d'évident, surtout quand on sait que, chaque jour, nos avoirs peuvent être bousculés par des événements qui ont pris naissance à l'autre bout de la planète. Sans compter qu'avec toute la diversité des placements possibles, chercher les bonnes occasions relève presque du travail à plein temps.

C'est pourquoi nous avons créé les Portefeuilles confortables TD*. Que vous soyez un investisseur « conservateur » ou « modéré » ou que vous recherchiez la croissance, il y a un Portefeuille confortable conçu selon vos besoins. Il suffit de déterminer, avec l'aide de votre représentant des Fonds Mutuels TD*, votre profil d'investisseur, puis de choisir le Portefeuille confortable qui y correspond.

De l'expertise jaillit le confort

Une fois votre choix fait, vous aurez l'esprit tranquille. Vous saurez que vos affaires seront

entre les mains de professionnels parmi les meilleurs du secteur. Chaque Portefeuille confortable réunit des Fonds Mutuels TD de la plus haute qualité, conçus avec soin pour apporter le potentiel de revenu de placement et/ou de croissance, selon votre profil d'investisseur.

Chaque Portefeuille confortable est régulièrement suivi et rajusté au besoin. Après avoir investi vos fonds, vous avez la tranquillité d'esprit qu'un expert en placement veille sur vos intérêts.

Une décision aux multiples retombées

Tous les investisseurs ne se ressemblent pas. C'est pourquoi nous avons créé cinq Portefeuilles confortables TD. Que vous recherchiez un revenu et une croissance durable, ou seulement la croissance, il existe un Portefeuille confortable pour vous.

Les Portefeuilles confortables TD vous procureront :

Une diversification efficace. Chaque

Ayez l'esprit tranquille. Une fois la décision prise, vous saurez que votre Portefeuille confortable est entre les mains de professionnels parmi les meilleurs du secteur.

Portefeuille confortable peut comporter jusqu'à cinq Fonds Mutuels TD, choisis pour leur convenance à votre profil d'investisseur. À son tour, chaque Fonds est géré par un expert financier et formé d'un portefeuille diversifié de titres individuels. Répartir ainsi votre argent entre plusieurs types de placements peut aider à réduire le risque associé au repli de l'un d'entre eux.

Un gestionnaire de haut niveau. Les Portefeuilles confortables TD sont administrés par Gestion de Placements TD Inc. (GPTD), l'un des gestionnaires de placements les plus grands et les plus respectés au Canada. Les experts financiers de GPTD veillent à ce que les Portefeuilles confortables TD respectent en tout temps leurs objectifs de placement.

Suite à la page 2

Investir en tout confort

Suite de la page 1

Des fonds de premier ordre. Les Portefeuilles confortables TD n'investissent que dans des Fonds Mutuels TD triés sur le volet. Morningstar® a systématiquement classé les Fonds Mutuels TD parmi les meilleures familles de fonds au Canada.

Des modalités simples. Après une cotisation initiale de 2 000 \$ seulement, vous pouvez établir un Programme d'achats préautorisés (PAP) pour investir automatiquement dans votre Portefeuille confortable aussi peu que 25 \$ par mois.

Un soutien continu. Votre représentant des Fonds Mutuels TD vous aidera à choisir le Portefeuille confortable qui pourrait vous convenir et répondra aux questions que vous pourriez avoir à l'égard de vos investissements, maintenant ou plus tard. ■

Des gestionnaires de stratégie de portefeuille à votre service

Membres de l'équipe de stratégies de Fonds Mutuels TD, Thierry Vallée et James Gauthier ont pour responsabilité de concevoir les Portefeuilles confortables TD. Ils répondent ici à des questions clés d'investisseurs.

Pourquoi la diversification est-elle si importante?

Thierry Vallée : « Selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, les placements réagiront différemment à la conjoncture. Il est donc préférable de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Pour bien diversifier son portefeuille, il faut connaître le dosage approprié d'obligations et d'actions à privilégier, et la proportion idéale de titres canadiens et étrangers à détenir. Grâce aux Portefeuilles confortables TD, nous avons fait ce travail pour vous. Nous avons créé cinq portefeuilles distincts comportant différentes caractéristiques afin de répondre aux besoins de tous les investisseurs, des plus prudents aux plus audacieux. »

Quels sont les points à considérer au moment de choisir les fonds qui composeront un portefeuille?

Thierry Vallée : « Il est important d'investir dans des fonds communs de qualité, mais aussi de trouver une combinaison de fonds qui créera l'équilibre et aidera à atténuer la volatilité. Les fonds des Portefeuilles confortables TD ont été choisis parmi les Fonds Mutuels TD qui se complètent les uns les autres. »

Mes placements devront-ils toujours faire l'objet d'une surveillance et d'un examen?

James Gauthier : « Même si nous recommandons d'effectuer des placements dans une perspective à long terme, l'évolution des marchés peut faire en sorte que votre portefeuille s'écarte des objectifs fixés. GPTD analyse les marchés et surveille chaque Portefeuille confortable régulièrement. »

Pleins feux

Compte d'épargne libre d'impôt – Ce qu'il faut savoir

Dès 2009, vous bénéficierez d'un nouvel instrument d'épargne exonéré d'impôt

Le nouveau compte d'épargne libre d'impôt (CELI) permet aux résidents canadiens âgés d'au moins 18 ans¹ de cotiser jusqu'à 5 000 \$ par an² et d'accumuler des revenus de placement exempts d'impôt.

TD Canada Trust offre un CELI. Les contributions ne sont pas déductibles d'impôt, mais les revenus et la plus-value accumulés à l'intérieur du CELI ne sont pas imposables et les retraits s'effectuent donc en franchise d'impôt.

De nombreux avantages

Nombre de placements peuvent être détenus dans un CELI, y compris les Fonds Mutuels TD. Le CELI peut constituer un moyen exceptionnel d'épargner à court ou à long terme. Utilisez les épargnes placées dans votre CELI pour acheter une auto, payer des frais de scolarité, prendre des vacances, financer des rénovations domiciliaires, mettre plus d'argent de côté pour votre retraite ou parer aux imprévus.

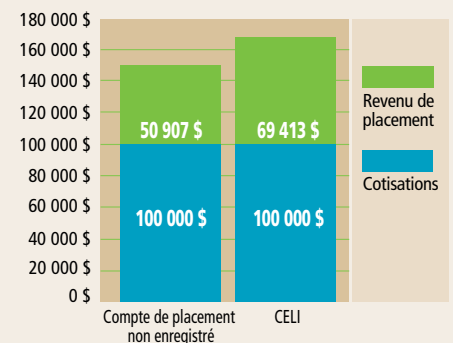
Accédez à votre argent en franchise d'impôt en tout temps³ et, au cours des années suivantes, remettez dans le compte toutes les sommes retirées⁴. Les droits à cotisation inutilisés peuvent être reportés indéfiniment.

De nombreux Canadiens trouveront que le CELI est un moyen exceptionnel de générer un revenu de retraite d'appoint en sus de celui généré par leur régime d'épargne-retraite (RER) ou leur fonds de revenu de retraite (FRR). Toutefois, le RER peut demeurer l'instrument à privilégier en matière d'épargne-retraite selon votre situation. Contrairement à un CELI, les cotisations au RER sont en effet déductibles du revenu imposable.

Revenu libre d'impôt

Le CELI peut servir à générer des revenus, exonérés d'impôt, sans aucune incidence sur votre fourchette d'imposition et donc, sur les prestations du gouvernement fédéral qui vous sont versées en fonction de votre niveau de revenu, comme celles

Épargnez plus grâce à un CELI



Des cotisations annuelles de 5 000 \$, pendant 20 ans, à un taux d'intérêt de 5 % peuvent rapporter beaucoup plus lorsqu'elles sont investies dans un CELI.

À titre d'exemple seulement⁵

de la Sécurité de la vieillesse.

Il est très simple d'ouvrir un CELI à TD Canada Trust : passez à l'une de nos succursales ou, pour en savoir plus, allez à www.tdcanadatrust.com/celi ■

Résister à l'incertitude du marché

Stratégies efficaces pour tout type d'environnement

Le ralentissement semble dominer, ces temps-ci, les manchettes économiques. En plus des nouvelles, on peut y lire nombre de prédictions et de théories lugubres. Mais qu'y a-t-il derrière les grands titres? Cette morosité économique est-elle vraiment justifiée? Et surtout, quelles armes s'offrent à vous, investisseur, pour traverser ces remous?

D'abord remonter à la source

Pour mieux comprendre d'où vient cette vague de fond, il faut d'abord comprendre où elle a pris sa source. En fait, tout a commencé par les prêts hypothécaires à risque aux États-Unis qui, recombinaison avec des prêts moins hasardeux, ont été revendus à des investisseurs du monde entier. Dès lors que les taux d'intérêt se sont envolés et que le prix des maisons a chuté, les investisseurs ont craint le pire.

Vu la réticence d'un nombre croissant d'entre eux à placer leur argent dans des titres de créance, une véritable crise du crédit a éclaté dans le monde – mettant des entreprises dans l'incapacité de faire face à leurs échéances, jetant plein de gens au chômage et entraînant le marché immobilier dans sa chute – ce qui a rendu les consommateurs plus prudents dans leurs dépenses et occasionné un ralentissement économique d'envergure planétaire.

Le Canada tire plutôt bien son épingle du jeu

Même si la croissance économique est aussi en train de ralentir au Canada, et que le cours des produits de base s'est aussi senti de ce repli, les institutions financières canadiennes sont assujetties à des règles plus strictes et à des obligations de capitalisation plus grandes que leurs homologues américaines – si bien qu'aujourd'hui elles s'en tirent beaucoup mieux qu'elles.

Il n'empêche que les États-Unis restent notre principal partenaire commercial et qu'un repli économique chez eux finit toujours par se répercuter chez nous. Combien de temps la tempête durera-t-elle? Beaucoup d'économistes prévoient qu'il faudra une année ou plus avant que les prix de l'immobilier atteignent le creux de la vague

et que l'intervention des pouvoirs publics restaure la confiance dans le système financier mondial.

Le retour à l'essentiel est la clé

Que la reprise économique ait lieu plus tôt ou plus tard que prévu importe peu, car il existe dès aujourd'hui des moyens de surmonter la volatilité des marchés et de positionner votre portefeuille pour une croissance potentielle, quand l'économie mondiale aura recommencé à naviguer dans des eaux moins agitées.

Diversifiez vos placements. Un portefeuille bien diversifié est la meilleure défense qu'on puisse avoir contre la volatilité des marchés. Un mélange bien dosé de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie (pour préserver le capital), de titres à revenu fixe et d'actions (pour leur potentiel de croissance) vous permettra de faire des gains, quelle que soit la catégorie d'actifs qui mène le bal. Cela pourrait vous aider à maximiser vos rendements et à réduire votre risque.

Ne reprenez pas vos billes. Lorsque les marchés boursiers sont volatils, nombre d'investisseurs se réfugient vers ce qu'ils croient être des valeurs plus sûres, comme les liquidités ou les instruments du marché monétaire. Ce faisant, ils ne font guère plus que potentiellement « limiter les dégâts » dans l'immédiat et se placer hors

d'état d'agir lorsque les marchés se ressaisiront.

Pensez à long terme. Les marchés boursiers sont cycliques. Ils sont faits de pics et de creux, mais à long terme ils ont toujours été tirés vers le haut. Modifier votre portefeuille à cause d'événements potentiellement à court terme risquerait de faire dévier votre stratégie de placement à long terme. Aussi la réaction la plus sensée pourrait être de tenir le cap et de surmonter la tempête.

Parlez-nous. Si votre exposition actuelle aux actions vous inquiète, parlez-en à votre représentant des Fonds Mutuels TD. Il examinera votre portefeuille et vous conseillera peut-être d'effectuer des rajustements si votre profil d'investisseur a changé. ■



Pour mieux comprendre les effets de la tempête, il faut d'abord comprendre où elle a pris sa source.

Avis aux investisseurs

La date limite des cotisations RER approche rapidement

La date limite pour verser une cotisation dans votre régime d'épargne-retraite (RER) approche rapidement. Vous avez en effet jusqu'au 2 mars 2009 pour verser votre cotisation pour l'année d'imposition 2008.

Il est important de verser de l'argent dans votre RER avant cette date limite. Si vous attendez trop, vous ne pourrez pas réclamer la déduction sur votre déclaration de revenus 2008.

Pour l'année d'imposition 2008, vous pouvez verser une cotisation égale au moins de 20 000 \$ ou de 18 % du revenu gagné figurant sur votre déclaration de revenus 2007 moins les rajustements, s'il y a lieu. Vous pouvez également utiliser les droits de cotisation inutilisés au cours d'années antérieures.

Pour obtenir des conseils et des trucs sur la gestion de votre RER ou sur toute autre question de planification de la retraite, nous vous invitons à visiter notre site Web, à l'adresse www.TDretraite.com

Planification fiscale 2009 : mieux vaut commencer tôt

Vous vous concentrez probablement actuellement sur la production de votre déclaration de revenus 2008. Sachez que le moment est également bien choisi pour amorcer votre planification fiscale de 2009. Plus vous commencerez tôt, meilleures seront vos chances de réduire votre facture d'impôt.

Voici certaines stratégies que vous devriez envisager :

Planifiez votre cotisation RER.

Maximisez votre cotisation à votre régime d'épargne-retraite (RER) pour 2009 afin de recevoir la déduction d'impôt maximale prévue.

Utilisez tous les crédits et déductions.

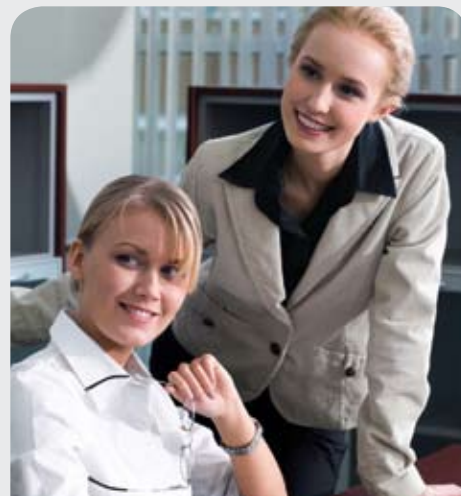
Voici quelques exemples de crédits et de déductions qu'il convient d'analyser : dons de bienfaisance, frais médicaux, frais de garde d'enfants, frais de scolarité et transfert du revenu de retraite à votre conjoint aux fins de l'impôt.

Ouvrez un compte d'épargne libre d'impôt. Grâce au nouveau CELI, vous pouvez accumuler des revenus libres d'impôt

sur des cotisations annuelles maximales de 5 000 \$. (Voir « Pleins feux » à la page 2.)

Cotisez à un REEE. Un régime enregistré d'épargne-études peut constituer un moyen efficace de placer de l'argent en vue des études d'un de vos enfants ou petits-enfants. Versez vos cotisations tous les ans afin de profiter de la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

Produisez une déclaration de revenus pour vos enfants. Si un de vos enfants a gagné un revenu en 2008, produisez une déclaration de revenus à son nom. Il ne paiera pas d'impôt si son revenu est inférieur au montant de l'exemption personnelle de base, mais le fait de produire une déclaration créera pour lui des droits de cotisation à un RER qu'il pourra ultérieurement utiliser. ■



Plus vous amorcez votre planification fiscale tôt, meilleures sont vos chances de réduire votre facture d'impôt pour 2009.

Des questions? Découvrez les solutions dont vous avez besoin

Vous avez des questions au sujet de vos fonds communs de placement ou vous souhaitez obtenir des conseils sur les services et stratégies décrits dans le présent bulletin? Nous serons heureux de vous aider. Il suffit de vous rendre à votre succursale de TD Canada Trust ou de communiquer avec un représentant en fonds mutuels. Et pour obtenir des renseignements à jour en toute sécurité sur vos comptes de Fonds Mutuels TD, et ce, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, vous pouvez utiliser les Services bancaires par Internet BanqueNet et le Service télébancaire BanqueTel. Pour obtenir plus de renseignements ou vous inscrire à BanqueTel ou à BanqueNet, il suffit de passer à une succursale de TD Canada Trust ou de composer le 1-866-895-4463, et nous nous efforcerons de répondre à vos besoins.

Bien que l'information contenue dans le présent bulletin soit établie à partir de documents considérés comme fiables, lorsqu'elle provient en tout ou en partie de tierces parties, nous ne pouvons en garantir l'exactitude ni l'exhaustivité. Le présent bulletin ne prétend pas fournir de conseils en matière de finance, de droit, de fiscalité ou de placement et est fourni à titre informatif seulement. Les graphiques sont présentés uniquement à des fins d'illustration et ne visent aucunement à rendre compte des valeurs ou des rendements futurs d'un fonds. Les stratégies de placement et les opérations qui en découlent doivent être évaluées en fonction des objectifs et du degré de tolérance au risque de chacun. Gestion de Placements TD Inc. (« GPID »), La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées et entités liées ne peuvent être tenues responsables des erreurs ou omissions que pourrait contenir le présent bulletin, ni des pertes ou dommages qui pourraient en résulter.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus attentivement avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur les placements. Les placements dans les fonds communs de placement ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucun autre assureur public et ne sont pas par ailleurs garantis ni assurés. Leur valeur fluctue souvent. Il n'est aucunement garanti que les fonds du marché monétaire seront en mesure de

maintenir leur valeur liquidative nette par part à un montant constant ou que la valeur totale de votre placement vous sera rendue. Le rendement passé ne se répétera pas forcément.

Les Fonds Mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et sont offerts par l'intermédiaire de Services d'investissement TD Inc. (principal placeur), de TD Waterhouse Canada Inc. (membre du FCPE) et de courtiers indépendants.

Les représentants en fonds mutuels de Services d'investissement TD Inc. distribuent des fonds communs de placement à TD Canada Trust.

- 1 Le détenteur d'un CELI de La Banque TD doit avoir l'âge de la majorité dans la province où il réside.
- 2 Limite de cotisation pour 2009. Cette limite est indexée selon le taux d'inflation.
- 3 Certaines restrictions peuvent s'appliquer selon les investissements choisis.
- 4 Le montant que vous retirez peut être cotisé à nouveau au CELI l'année suivante, sans affecter vos droits de cotisation inutilisés.
- 5 Cet exemple est basé sur le calculateur fourni sur le site de l'Agence du revenu du Canada (ARC), et suppose ce qui suit :
 - Les cotisations au CELI sont investies dans un portefeuille diversifié, dont le revenu se compose de 40 % d'intérêts, de 30 % de dividendes et de 30 % de gains en capital.

- Il n'y a aucun prélèvement d'impôt personnel sur les revenus de placement ou les gains qui s'accumulent dans un CELI.
 - Les contributions uniques au CELI sont faites au début de l'année, les versements annuels sont faits au milieu de l'année et les versements mensuels se font au début du mois.
 - Un revenu annuel de 40 000 \$ à 79 999 \$ a servi de base pour estimer le taux d'imposition fédéral applicable au revenu de placement qui s'accumule dans le compte imposable. Votre taux d'imposition peut être différent selon le montant et le type de déductions que vous ferez.
 - Le taux d'imposition provincial applicable au revenu de placement qui s'accumule dans le compte imposable est égal à la moitié du taux d'imposition fédéral.
- © 2009 Morningstar est une marque déposée de Morningstar Research Inc. Tous droits réservés.
- * Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisée sous licence.
- © 2009. Gestion de placements TD Inc., tous droits réservés.



Sources Mixtes

Groupes de produits issus de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou fibres recyclés.
www.fsc.org Cert no. SW-COC-000952
© 1996 Forest Stewardship Council

